



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2010**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2424/11**

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **25/11/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **29 NOV. 2011**

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché municipal.

  
**Anthony CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 18 novembre 2011**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER

Mme Edith LHEUREUX à M. André PADOVANI

M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER

M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD

M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI

M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI

Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

**Absents :** M. Georges ROUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Créée en 1973, la SACEMA développe depuis cette date ses activités de construction et de gestion de logements sociaux pour la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins qui détient 80 % du capital de la SAEM, est représentée au sein du Conseil d'Administration par six élus mandataires.

Ces six élus mandataires de la Ville sont, depuis le 29 mars 2008 :

Mme BLAZY – Conseillère Municipale - Présidente de la SACEMA  
M. GENTE – Adjoint au Maire  
Mme TROTOBAS – Adjoint au Maire  
M. CHAUSSARD – Conseiller Municipal  
Mme LONVIS – Conseiller Municipal  
M. BAYLE – Conseiller Municipal

Le rapport relatif à l'exercice 2010 a été transmis par les représentants de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5, paragraphe 3, 7<sup>ème</sup> alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.

Au vu des éléments exposés ci-avant, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le rapport des mandataires. En application de l'article L. 1524-5, paragraphe 3, 4<sup>ème</sup> alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que les six élus concernés désignés ci-avant, agissant comme mandataires présents ou représentés de la ville, ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire, objet de la délibération, au sens de l'article L. 2131-11 du même Code, lorsque la collectivité délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale et à ce titre, peuvent prendre part au vote.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

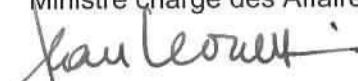
**A l'unanimité des suffrages exprimés** (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, M. AUBRY et Mme MURATORE),

- **SE PRONONCE favorablement** sur le rapport écrit des mandataires de la Commune d'ANTIBES siégeant au Conseil d'Administration de la SACEMA relatif à l'exercice 2010.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.27-1 - SACEMA (SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION D'ECONOMIE MIXTE D'ANTIBES) - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE D'ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2010 -

**Date de transmission de l'acte :** 29/11/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/11/2011

**Numéro de l'acte :** DCM2424-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20111118-DCM2424-11-DE

**Date de décision :** 18/11/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8 Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement